

# A M A P LE PANIER DU LYS

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Distribution tous les vendredis de 19h15 à 20h sous le préau de l'école primaire à Artannes.  
L'association loi 1901, créée en 2011, a pour objet de promouvoir l'agriculture écologique, équitable, viable et de proximité, en favorisant l'installation ou le maintien de paysans.

## L'ADHÉSION

Notre association fonctionne sur le mode du partage des tâches et du bénévolat. En adhérant, vous vous engagez à respecter ce principe et donc à participer à la vie du panier du Lys.

La cotisation annuelle (16€) sert à couvrir les frais d'assurances, d'impressions, d'animations, de réunions, etc.

Elle est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale. Pour signer un contrat, il faut adhérer à l'association.

Seule l'adhésion donne le droit de signer un contrat avec le producteur de son choix.

## LE CONTRAT DÉFINIT :

- Les conditions du partenariat entre le producteur et les adhérents,
- La durée de la saison,
- Les modalités et lieux de distribution,
- Le prix des produits,
- Les conditions de paiement,
- Le prix des produits est le juste prix rémunérateur pour le producteur et abordable pour l'adhérent.

À chaque producteur est associé un référent ; cet adhérent bénévole est chargé de :

- ~ Récupérer les contrats signés et les chèques des adhérents,
- ~ Donner un récapitulatif des contrats au producteur et lui remettre les chèques correspondants, selon les modalités définies au contrat,
- ~ Mettre en place la distribution,
- ~ Assurer le lien entre le producteur et les adhérents.

## LES ENGAGEMENTS DES PAYSANS

Le producteur a des principes. Il prend les responsabilités suivantes :

→ S'engager techniquement et économiquement à fournir des produits de qualité en offrant une alimentation saine et un environnement préservé : les produits sont frais, de saison, diversifiés (notamment avec des variétés anciennes et de terroir), cultivés sans produits chimiques de synthèse, sans OGM. La production au plus près des consommateurs minimise les transports et l'usage d'emballage.

→ S'engager « associativement » en s'investissant dans la vie du groupe et en assurant une transparence sur la vie de la ferme (origine des produits fournis, méthodes de production utilisées).

## LES ENGAGEMENTS DES CONSOM'ACTEURS

Le consom'acteur a des principes. En adhérant à une AMAP, le consom'acteur prend les responsabilités suivantes :

→ Payer à l'avance sa part de la récolte, accepter de partager les risques liés au caprice de la nature. En effet parce que le temps est imprévisible ou parce que les insectes n'aiment rien de plus que les cultures non traitées, certaines récoltes seront plus ou moins généreuses. Chacun doit le comprendre, l'accepter et faire preuve de solidarité dans les périodes difficiles.

→ Venir chercher ses commandes au jour et à l'heure dits.

→ S'organiser pendant ses absences pour faire récupérer ses commandes par un tiers.

→ Participer à la vie de l'association : aide aux distributions, visite de fermes, coups de main aux paysans, réunions, AG, etc.

## LA DISTRIBUTION, LE TEMPS FORT !

Les temps de distribution sont des moments de rencontre et de partage.

C'est l'occasion de mieux se connaître, de prendre connaissance des informations, de s'organiser en cas d'absence future. Les producteurs étant présents, c'est l'occasion de prendre des nouvelles : discuter de la production ou des conditions de travail...

À tour de rôle, chaque adhérent se porte volontaire pour participer à la distribution : aider le producteur à décharger ses produits, s'assurer de la récupération de tous les paniers

en cochant le nom des adhérents sur la feuille de distribution, ranger et nettoyer le lieu de distribution, gérer les paniers oubliés qui ne doivent pas être «abandonnés » sur le lieu de la distribution.

## RENDEZ-VOUS

La solidarité du groupe avec le paysan prend aussi la forme de coups de main sur le lieu de production. Cette aide permet de mieux appréhender le travail des producteurs.